

**L'administratrice provisoire
de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives**

**ARRÊTÉ N° 2026-64 DU 8 SEPTEMBRE 2026
PORTANT ORGANISATION DE L'ÉLECTION DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE
DE L'UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
ET VALANT APPEL À CANDIDATURES**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université Paris Cité et approbation de ses statuts annexés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université Paris Cité ;
- Vu** les statuts de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives et notamment l'article 7 ;
- Vu** le règlement intérieur de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives ;
- Vu** la délibération n° 2023-01 du conseil de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) relative à l'élection de Monsieur Damien VITIELLO en tant que directeur de la composante ;
- Vu** l'arrêté n° 2026-59 du 16 juillet 2026 portant nomination de Madame Pauline MAILLOT en tant qu'administratrice provisoire de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives à compter du 1^{er} septembre 2026.

Considérant :

- Que Monsieur Damien VITIELLO, directeur de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), a démissionné de ses fonctions à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- Que Madame Pauline MAILLOT, en tant qu'administratrice provisoire de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, est en charge d'organiser l'élection du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice de l'UFR dans un délai de deux mois à compter de la date de démission de Monsieur Damien VITIELLO.

ARRÊTE

Article 1 – A la suite de la démission du directeur de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, l'élection d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice est organisée. Le directeur ou la directrice de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives sera élu(e) par le conseil de la composante en formation plénière lors d'une séance prévue **le mardi 20 octobre 2026**.

Article 2 – Le conseil de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives sera convoqué par l'administratrice provisoire **le mardi 6 octobre 2026**, soit au moins quatorze jours calendaires avant la date de la séance.

Article 3 – Le directeur ou de la directrice de la composante est élu(e) ; par vote à bulletin secret, à la majorité absolue des membres en exercice présents ou représentés. En cas d'impossibilité d'obtenir une majorité absolue des suffrages exprimés en faveur d'un ou d'une candidat(e) à l'issue au premier tour de scrutin entre les deux premiers candidats ayant reçu le plus de suffrages, un deuxième tour sera organisé 7 jours plus tard à la majorité simple entre les deux candidats ayant reçu le plus de suffrages. Si l'égalité persiste entre les candidats, de nouveaux tours seront organisés jusqu'à ce que l'un des candidats obtienne la majorité relative des suffrages.

Article 4 – Peuvent faire acte de candidature à la fonction de directeur ou de directrice de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, les enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, en fonction dans la composante et qui participent à l'enseignement.

Les candidatures sont à déposer auprès du secrétariat de la composante ou à lui transmettre par mail au plus tard **le mercredi 30 septembre 2026 à 17h00**, heure de Paris, à l'adresse suivante : stephane.humbert@u-pariscite.fr.

Les candidatures comprennent un *curriculum vitae* et une profession de foi (format A4 recto verso).

Un accusé de réception sera remis à chaque candidat(e) à cette occasion, accusé de réception ne préjugant pas de la recevabilité de leur candidature.



Article 5 – Les candidatures recevables feront l'objet d'un arrêté de recevabilité signé par l'administratrice provisoire ou par le Président de l'université si l'administratrice provisoire devait être candidate. Cet arrêté sera affiché dans les locaux et sur le site internet de la composante interne le **lundi 5 octobre 2026**.

Article 6 – Le résultat de l'élection du directeur ou de la directrice de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives fera l'objet d'une délibération du conseil de la composante interne, dûment numérotée et signée par l'administratrice provisoire.

Article 7 – Le mandat du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice de la composante débutera le **mardi 20 octobre 2026**, pour une durée de cinq ans.

Article 8 – Cette décision peut être contestée :

- Soit par un recours administratif : conformément aux articles L. 410-1 et suivant du code des relations entre le public et l'administration, il peut être gracieux (auprès de l'auteur de la décision contestée). Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux dont la décision de rejet. Le recours administratif préalable est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'Université Paris Cité. Vous disposez alors de deux mois pour former le recours contentieux ;
- Soit un recours contentieux : celui-ci doit être déposé devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du rejet ou de l'expiration du délai de deux mois pendant lequel l'administration est restée silencieuse.

Article 9 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci à la rectrice de la région académique d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France.

Article 10 – L'administratrice provisoire et la cheffe des services administratifs de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives sont chargées de la diffusion du présent arrêté par voie d'affichage papier sur les sites de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, sur le site Internet de la composante et de sa transmission par message électronique à l'ensemble de des enseignants-chercheurs, chercheurs ou enseignants qui, en fonction dans la composante, participent à l'enseignement dans la composante.

Fait à Paris, le 8 septembre 2026

L'administratrice provisoire
de l'UFR Sciences et Techniques des Activités
Physiques et Sportives

Pauline MAILLOT

Affiché le : **08 SEP. 2026**

Transmis à la rectrice le : **08 SEP. 2026**